

AVIS PUBLIC

**ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-24
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance suivante :

- Ordonnance numéro 2144, O-24 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2021;*

Cette ordonnance entre en vigueur le 12 octobre 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 12 octobre 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate